

TERMES DE RÉFÉRENCE

APPEL À CONCURRENCE POUR LA SÉLECTION D'ARCHITECTES POUR LA CONCEPTION D'UN RESTAURANT ET D'UNE BUVETTE AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU CENTRE AÉRÉ DE LA LA BCEAO DE YOFF À DAKAR

AVRIL 2024

I - OBJET

Le présent appel à concurrence "sur projet" vise à désigner l'architecte qui sera chargé de la conception d'un restaurant et d'une buvette et du réaménagement de l'entrée principale du Centre aéré de la BCEAO à Yoff à Dakar.

Il doit permettre de sélectionner le meilleur projet architectural du point de vue de :

- la conception architecturale;
- l'aspect fonctionnel;
- la faisabilité.

Les présents Termes De Référence (TDR) ont pour objet de définir les prestations attendues des candidats architectes.

L'appel à concurrence est à un seul degré. Une seule épreuve est imposée aux candidats. Elle est soumise à l'examen d'un jury qui choisit les meilleurs projets architecturaux. Le Maître de l'Ouvrage est la BCEAO.

II - OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise :

- l'aménagement d'un espace de restauration et de collation à proximité de la piscine du Centre et d'une buvette à côté des courts de tennis ;
- l'amélioration de l'aspect visuel de l'entrée principale du Centre aéré, qui devra être moderne, accueillante, conviviale et fonctionnelle pour les visiteurs.

III - PRESTATIONS ATTENDUES DES CANDIDATS

Les prestations attendues des soumissionnaires répondent aux objectifs ci-après :

- Conception du restaurant à proximité de la piscine :
 - aménager le restaurant sur une surface pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes assises ;
 - aménager notamment une grande terrasse ouverte et couverte, une cuisine, un office et une réserve.
- Conception d'une buvette à proximité des terrains de tennis

Prévoir un bar, une kitchenette et un petit espace non couvert (pouvant accueillir quelques tables et chaises).

Reconfiguration de l'entrée principale du Centre aéré

Aménager une entrée principale moderne et majestueuse traduisant le prestige de la Banque Centrale. L'ouvrage conçu devra rappeler le caractère sportif et ludique du Centre.

La conception architecturale devra prendre en compte le contexte des bâtiments existants, en veillant à ce que les ouvrages projetés s'intègrent harmonieusement dans son environnement.

NB : L'architecte devra tenir compte de l'agressivité de l'embrun marin dans la zone pour le choix des matériaux constitutifs des ouvrages

Le tableau des surfaces utiles est joint en annexe.

Peuvent participer à cette consultation, les architectes, les cabinets d'architectures et les groupements d'architectes ou de cabinets d'architectes pouvant exercer au Sénégal.

La mise en concurrence est à un seul degré. Une seule épreuve est imposée aux candidats à l'issue de laquelle le meilleur projet architectural, laissé à l'appréciation de la Banque, sera retenu.

Les décisions de la BCEAO sont sans appel ni justification.

Un contrat sera conclu avec le lauréat pour la maîtrise d'œuvre du projet. A cet égard, les honoraires de l'architecte sont fixés à 10% du coût total des travaux.

Les modalités de paiement sont fixés comme suit :

-	à la signature du contrat	15 %
-	après agrément par le Maître de l'Ouvrage du dossier d'Avant-Projet Détaillé	10 %
-	à l'approbation des documents de consultation des entreprises	20 %
-	à la signature des marchés des travaux	10 %
-	au fur et à mesure de l'exécution des travaux et proportionnellement à leur valeur	40 %
-	après la réception définitive des travaux	5 %

IV - MODALITES DE SOUMISSION

Les candidats doivent soumettre leur dossier de candidature par voie électronique à l'adresse courrier.zdps@bceao.int.

Le dossier doit inclure une présentation du cabinet précisant le numéro d'inscription à l'ordre des architectes d'un des pays membre de l'UMOA.

V - PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET ATTRIBUTION DES PRIMES

Pour les projets classés 2ème et 3ème, les primes attribuées sont fixées comme suit :

- un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA à l'auteur du projet classé 2ème ;
- un million (1 000 000) francs CFA à l'auteur du projet classé 3^{ème}.

VI - <u>PIÈCES CONSTITUANT LE PROJET À SOUMETTRE</u>

Le projet à soumettre doit être présenté sous forme d'avant-projet sommaire pour la conception architecturale et devra comporter la description technique des éléments constitutifs.

Le projet devra être composé à minima des pièces ci-après :

- un (1) plan de masse du Centre ;
- un (1) plan d'aménagement de l'entrée principale, comprenant les zones d'accueil et de circulation :
- un (1) plan d'aménagement du restaurant ;
- un (1) plan d'aménagement de la buvette ;
- deux (2) facades pour chacun des ouvrages ;
- une (1) coupe significative pour chacun des ouvrages ;
- trois (3) vues en perspective présentant chacun des ouvrages dans son environnement;
- une notice explicative exposant le parti architectural faisant clairement ressortir la symbolique utilisée;
- une estimation du coût du projet.

L'ensemble de ces pièces devra être sur support électronique au format pdf.

VII - VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalable à la soumission, sera organisée à l'attention des candidats pour leur permettre de mieux apprécier le projet.

ANNEXE - TABLEAU DES SURFACES UTILES

Désignation		Surface (m²)
RESTAURANT		
Terrasse ouverte	1	120
Cuisine	1	12
Office	1	8
Réserve	1	5
Total Restaurant		145
BUVETTE		
Bar	1	8
Kitchenette	1	10
Espace non couvert	1	25
Total Buvette		43
GUERITE DEVANTURE DU Centre AÉRÉ		
Accueil	1	10
Toilette	1	3
Total Guérite devanture		13